



PLANÈTE POLLUTIONS

Calanques de Marseille : l'Etat lance un chantier XXL de dépollution, vingt ans après l'alerte sanitaire

Par Gilles Rof (Marseille, correspondant)

Publié hier à 05h30, modifié hier à 19h32

Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Offrir l'article

Lire plus tard

REPORTAGE | **La mise en sécurité d'anciens crassiers industriels à ciel ouvert commence. Une opération sous haute surveillance qui provoque soulagement et angoisse chez les riverains.**

Condamné par la justice à agir avant le 1^{er} juillet 2028, l'Etat ne pouvait plus perdre de temps. Si la préfecture des Bouches-du-Rhône relativise la portée de la décision du tribunal administratif de Marseille lui enjoignant de « *mettre en sécurité* » et de « *dépolluer* » une partie du littoral sud de la ville, la pression du jugement de décembre 2024 n'est pas étrangère à l'aboutissement d'un dossier qui traîne depuis vingt ans.

Entre la calanque de Samena et celle de Callelongue, le long de la cinégénique route des Goudes (8^e), les pelleteuses sont entrées en action depuis le 1^{er} septembre. Sept chantiers pour retirer ou sécuriser autant d'anciens crassiers, laissés là par les industries qui fleurissaient jusqu'au début du XX^e siècle sur ce littoral de roches calcaires et de garrigue alors peu fréquenté. Des usines qui déversaient résidus de plomb, d'arsenic, de zinc et d'autres métaux lourds au plus près de leurs sites et parfois même directement au contact de la mer Méditerranée.

Dans ce cadre idyllique – ciel azur, roches blanches, mer qui scintille au soleil – parcouru désormais par une partie des 3 millions de visiteurs annuels du parc national des Calanques et nombre de locaux, difficile d'imaginer que l'on arpente un des territoires les plus pollués du littoral phocéén. Dès 2005 pourtant, un rapport de l'Institut de veille sanitaire (INVS), devenu en 2016 Santé publique France, alertait sur les dangers que représentaient ces scories, amas marron plongeant vers le rivage ou trônant sur les collines. L'étude soulevait le risque de saturnisme par ingestion de plomb pour les enfants, prônait l'interdiction de la pêche des oursins et des moules, décrétée dès 2005 et maintenue depuis, et préconisait la réhabilitation des sites pollués, avec une priorité pour ceux « *habités et fréquentés par des usagers* ».

Sur le chantier de dépollution dans les calanques de Marseille, le 11 septembre 2025. THÉO GIACOMETTI
POUR « LE MONDE »

« Pendant vingt ans, on n'a pas beaucoup vu les services de l'Etat par ici... C'est tout juste si on était reçus. Mais, aujourd'hui, on ne peut que saluer les moyens mis en œuvre et le démarrage du chantier », souffle Roland Dadena, président de l'Association Santé Littoral Sud. Avec la Fédération d'action régionale pour l'environnement à l'origine du recours devant le tribunal administratif et l'Union Calanques Littoral, le collectif de ce retraité tenace a su mobiliser les habitants de ce bout de Marseille et pousser les autorités à agir.

« Volonté de transparence »

L'Etat avance plusieurs arguments pour expliquer son délai de réaction. Il rappelle que *« l'ensemble des sites concernés sont dits "à responsabilité défaillante" »* et qu'il a dû se substituer aux entreprises disparues. Il évoque les contraintes d'une zone où la circulation est difficile et qui est désormais protégée par son intégration au parc national. Il met aussi en avant l'ampleur de la facture. Alors que l'Ademe, l'agence de la transition écologique, a été mandatée, dès 2012, pour étudier la situation, la convention financière n'a été

bouclée qu'à la fin de 2023. Quatorze millions d'euros partagés avec la ville, le département, propriétaire d'un certain nombre de parcelles, et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Des scories, résidus de l'activité et des déchets industriels, sont depuis longtemps identifiées comme un risque sanitaire, à cause de la présence massive de plomb et d'arsenic, dans les calanques de Marseille, le 11 septembre 2025. THÉO GIACOMETTI POUR « LE MONDE »

Cécile Morciano, responsable de la santé et de l'environnement, à la délégation Bouches-du-Rhône de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Marseille, le 11 septembre 2025. THÉO GIACOMETTI POUR « LE MONDE »

A la préfecture des Bouches-du-Rhône, l'heure est désormais à la « *volonté de transparence* ». Jeudi 11 septembre, les représentants de l'Etat, ceux de l'Ademe, maître d'ouvrage, de l'agence régionale de santé (ARS), et différents opérateurs techniques du chantier participaient à une grande opération de communication pour détailler le dispositif et les mesures de sécurité mises en place. Des éléments déjà révélés aux associations d'habitants et aux élus locaux lors de comités de suivi tenus au cours de l'été.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Sept premiers sites seront traités, d'ici à mars 2026, avec un objectif limité à 2 500 tonnes de gravats, pour, argumente étrangement l'Ademe, « *ne pas saturer* » l'installation de stockage de déchets dangereux qui doit les recevoir, dans le Gard. Treize autres crassiers seront ciblés de septembre 2026 à mars 2027. Des sites traités « *au cas par cas* », selon leurs spécificités. « *Il peut y*

avoir retrait des scories mais aussi mise en sécurité par une couverture qui empêche les contacts avec l'environnement », explique Melody Gros, cheffe de projet à l'Ademe. « *Nous n'avons pas la capacité de traiter une pollution qui est dispersée partout* », relativise cette ancienne inspectrice de la sûreté nucléaire. Sur les 77 sites évoqués dans le jugement du tribunal administratif, 20 dépôts prioritaires ont été choisis. « *Ceux sur lesquels il fallait agir pour éviter le contact avec la population ou la dissémination dans l'environnement* », justifie M^{me} Gros.

Problématiques de mobilité et de stationnement

Les chantiers se tiendront de septembre à mars pour ne pas perturber la période de forte fréquentation estivale. Les problématiques de mobilité et de stationnement ont également été prises en compte, avec le doublement des fréquences de bus par la métropole et la création d'un parking provisoire pour les habitants des Goudes. « *Des mesures qui montrent la volonté commune d'améliorer la situation de ce littoral* », se satisfait la maire (Printemps marseillais) du secteur Olivia Fortin, qui a bataillé ferme tout l'été sur ces sujets avec l'Etat.

Lire aussi | [Boues rouges dans les calanques : la société Alteo mise en examen pour les rejets de son usine de Gardanne dans la Méditerranée](#)

Les organisateurs de ce chantier XXL assurent surtout avoir pris toutes les précautions pour éviter les transferts de polluants à l'environnement. Camions hermétiques pour transporter les scories, tente confinée pour les traiter, aspirateurs à filtre de haute performance bloquant 99,9 % des particules supérieures à 1 micron, aires de chantier équipées de brumisateurs pour limiter les émissions de poussière et de dispositifs de traitement des eaux... Un dispositif contrôlé par la mise en place de trois sondes marines et d'une batterie de capteurs disséminées sur le littoral. Certains analyseront en continu le taux de particules fines dans l'air. D'autres relèveront, mensuellement, les retombées atmosphériques. Avec une double promesse des autorités : lancer une inspection du chantier en cas de dépassement des seuils de surveillance. Et le stopper dans les deux heures lorsqu'un seuil d'alerte est atteint.

Visite du chantier de mise en sécurité des dépôts de scories dans les calanques entre le mont Rose et Callelongue, à Marseille, le 11 septembre 2025. THÉO GIACOMETTI POUR « LE MONDE »

A l'Escalette, un des sites où l'INVS avait relevé, en 2005, les plus forts taux de présence de plomb, huit capteurs et une station météo sont installés depuis deux mois. Un aménagement qui rassure en partie Elliot Touchaleaume, membre du comité d'intérêt de quartier : *« On reste vigilants, mais on ne peut pas toujours mettre en doute la parole de l'Etat. Les moyens de surveillance sont là. Les relevés faits avant le début du chantier montrent d'ailleurs qu'il y a moins de particules fines ici que dans le centre-ville »*, constate cet entrepreneur. Pilote de la Friche de l'Escalette, un centre d'art créé sur les restes d'une ancienne usine, M. Touchaleaume se plie chaque année à un contrôle sanguin, notamment pour détecter la présence de plomb. *« Mon taux n'est pas supérieur à la moyenne des Français »*, témoigne-t-il.

Suivi sanitaire

A quelques kilomètres de là, le président du comité d'intérêt de quartier des Goudes, Romain Garoute, s'interroge sur le choix de l'Ademe d'installer la tente de confinement, par laquelle passeront l'ensemble des scories polluées,

sur une esplanade qui surplombe son quartier. « *Pourquoi ne pas tout évacuer directement vers le lieu définitif de stockage plutôt que sur un site où les vents peuvent souffler jusqu'à 130 kilomètres-heure, juste au-dessus de la plus importante concentration de maisons de ce littoral ?* », s'étonne-t-il. « *Il n'y a pas de risques, car l'installation sera totalement étanche* », répond Jérémie Durand, responsable du chantier pour Antea Group, le maître d'œuvre choisi par l'Ademe.

A la madrague de Montredon, où l'on attend depuis des années la dépollution de l'usine Legré-Mante, propriété d'un promoteur privé, M. Dadena exige, lui, que la préfecture impose un suivi sanitaire pendant la durée du chantier sur une population témoin. Un dispositif que Céline Morciano, responsable du service de la santé et de l'environnement à l'agence régionale de santé, présente aux Goudes jeudi 11 septembre, rejette. « *Il n'y a pas de sens à le faire à cette échelle. Ici, en dix ans, l'ARS n'a enregistré aucun cas de saturnisme. Ce n'est pas adapté et pas nécessaire* », souligne-t-elle. Une fin de non-recevoir que les associations entendent contester.

Gilles Rof

Marseille, correspondant